



N° 1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil quinze**

Le **cinq mars à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. Mme DUPERROUX.**

**M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.**

**Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.**

**M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON.**

**Mme MERLE. M. FUMOUX. Mme CHERVIN. Mme DESMARD.**

**Mme FERREIRA.**

**DATE DE  
CONVOCAION  
26 FÉVRIER 2015**

**DATE D'AFFICHAGE  
26 FÉVRIER 2015**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 23  
PRESENTS : 19  
VOTANTS : 23**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **M. BOUCHET. M. HUSSON. M. VALERO. M. BOUTONNAT.**

**Madame FERREIRA Julie** a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de recruter un agent en C.A.E. au sein des services de la Mairie de Lapalisse pour réaliser l'entretien des locaux communaux (salles, Mairie, CTM...).

Il est proposé de créer un contrat CUI/CAE à raison de 28 H hebdomadaires pour une durée de 9 mois, renouvelable jusqu'à la durée maximum si la personne recrutée donne entière satisfaction.

**OBJET :**  
**Contrat d'engagement  
dans l'Emploi (C.A.E.) -  
Recrutement -**

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent en CAE/CUI à 28 heures hebdomadaires, afin de réaliser les tâches ménagères dans les locaux communaux,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Pôle Emploi pour une durée de 9 mois, renouvelable jusqu'à la durée maximum possible.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE



Le Maire,



Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :